



Communiqué de presse
Metz, le 2 février 2009

METZ. CRÉATION D'UNE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

En 2009, 50 jeunes messins pourront bénéficier d'une bourse pour passer leur permis de conduire. La Ville de Metz versera une participation de 800 euros. En échange, les candidats au permis de conduire s'engageront dans une activité d'intérêt général.

Une aide pour le permis contre un engagement citoyen

Il était temps ! Alors que 35 000 jeunes circulent sans permis en France et qu'un nombre encore plus grand peine à décrocher un job ou une formation faute du fameux sésame, il y avait longtemps qu'on espérait un coup de pouce pour aider les jeunes à financer les frais d'auto-école. C'est chose faite puisque la municipalité de Metz a décidé de mettre en place « une bourse au permis de conduire », dispositif complémentaire au « permis à un euro par jour ».

Dès cette année, la Ville permettra à 50 jeunes messins de 18 à 25 ans qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires, de passer leur permis de conduire en leur accordant une aide financière de 800 euros pour un coût global fixé après négociation avec la ville à 1200 euros, en échange d'une action associative, humanitaire ou sociale d'au moins 105 heures.

Le dispositif reste pour le moment expérimental pour 2009 et sera évalué en fin d'année sur son efficacité et sur la capacité des jeunes soutenus par la Ville à trouver leur place sur notre territoire. Il pourrait contribuer à dynamiser la vie associative messine et faire émerger des valeurs citoyennes et collectives chez les jeunes messins.

La bourse au permis : comment ça marche ?

Concrètement, les jeunes devront remplir un dossier de candidature en donnant toutes les précisions sur leurs ressources ou celles de leur famille et en expliquant pourquoi ils ont besoin du permis par rapport à leur projet professionnel. Ils devront également faire état du projet d'intérêt général qu'ils souhaitent mettre en oeuvre en proposant eux-mêmes l'association qui les accueillera. Les ressources, l'utilité du permis pour l'insertion professionnelle et la motivation citoyenne pour la démarche d'intérêt général seront prises en compte pour sélectionner les candidats. Les dossiers de candidature seront disponibles en février à la Mission locale et au Service Jeunesse de la Ville de Metz. Une commission technique municipale sera chargée d'évaluer les dossiers complets.